

CONTRAT DE CONSTRUCTION

Entre les soussignés :

Le Maître d'Ouvrage :

Nom : (Nom du Maître d'Ouvrage)

Adresse : (Adresse du Maître d'Ouvrage)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail : (Adresse e-mail)

L'Entrepreneur :

Nom : (Nom de l'Entrepreneur)

Adresse : (Adresse de l'Entrepreneur)

Téléphone : (Numéro de téléphone)

Adresse e-mail : (Adresse e-mail)

Préambule :

Le présent contrat est conclu entre le Maître d'Ouvrage et l'Entrepreneur pour la construction de biens immobiliers situés à (Adresse de la Construction). Ce contrat est régi par les lois en vigueur et vise à garantir une gestion équitable et inclusive tout au long du projet de construction.

Article 1 :

Désignation du Projet de Construction Le projet de construction concerné est décrit comme suit :

- Adresse du Projet : (Adresse complète)
- Description du Projet : (Description détaillée des travaux à réaliser, y compris les plans et les spécifications)

Article 2 : Rôle et Responsabilités de l'Entrepreneur

1. Exécution des Travaux :

L'Entrepreneur s'engage à réaliser les travaux conformément aux plans, spécifications, et délais convenus. L'Entrepreneur devra s'assurer que les pratiques de construction respectent les principes d'égalité de genre.

2. Gestion des Ressources :

L'Entrepreneur sera responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles nécessaires à la construction. Les politiques de recrutement et de gestion des ressources humaines doivent promouvoir l'égalité de genre et éviter toute forme de discrimination.

Article 3 : Clauses Spécifiques liées au Genre

1. Équité et Inclusion :

L'Entrepreneur et le Maître d'Ouvrage s'engagent à respecter les principes d'égalité de genre tout au long du projet. Les pratiques de gestion et les décisions doivent être transparentes et équitables, en assurant un traitement égal pour tous les employés et sous-traitants impliqués.

2. Conditions de Travail : L'Entrepreneur doit garantir que les conditions de travail sur le chantier sont sûres et respectueuses des droits de tous les travailleurs, sans distinction de genre. Des politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination doivent être mises en place et appliquées.

3. Sensibilisation et Formation : L'Entrepreneur s'engage à organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur les questions d'égalité de genre pour tous les travailleurs et les sous-traitants afin de promouvoir un environnement de travail inclusif.

Article 4 : Obligations du Maître d'Ouvrage

1. Financement et Paiement :

Le Maître d'Ouvrage s'engage à financer le projet conformément aux modalités convenues. Les paiements seront effectués de manière équitable et en temps voulu, conformément aux conditions spécifiées dans le contrat.

2. Collaboration et Communication :

Le Maître d'Ouvrage collaborera avec l'Entrepreneur pour assurer le bon déroulement du projet. Les communications et les décisions doivent refléter un engagement envers l'égalité de genre et la non-discrimination.

Article 5 : Modifications du Contrat

Toute modification du présent contrat devra être effectuée par écrit et signée par les deux parties.

Article 6 : Résolution des Litiges

Tout litige relatif au présent contrat sera résolu de manière amiable entre les parties. Si une résolution amiable échoue, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 7 : Dispositions Finales

1. Durée du Contrat :

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et restera en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

2. Documents Complémentaires :

Tout document ou annexe pertinent pour le projet de construction sera annexé au présent contrat et considéré comme partie intégrante.

Fait à (Ville), le (Date).

Le Maître d'Ouvrage :

Signature :

Nom :

L'Entrepreneur :

Signature :

Nom :